

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	20 octobre 2020	Séance du : 27 octobre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 27 octobre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 43	
Présents : 37	Pour : 43	
Absents : 2	Contre :	
Représentés : 6	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault). M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par M Jean FRADIN (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jacques ARRIBAT (Salasc) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents : M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Sébastien VAISSADE (Liausson)

Objet : Réseau Jeunes – Mise en place du Pass'Vacances en partenariat avec les acteurs locaux et les services de la Communauté de communes du Clermontais participant à l'opération

Madame GAIRAUD rappelle qu'animé par le Réseau jeunes de la Communauté de communes du Clermontais, le projet Pass'Vacances fait suite à la volonté de diversifier l'offre de loisirs, culturelle et d'animations pour l'année 2020 – 2021 sur chacune des petites vacances.

L'objectif de ce projet est d'offrir une palette d'activités de loisirs, culturelles et d'animations aux jeunes de 11 – 25 ans résidant sur le territoire du Clermontais sur chacune des petites vacances scolaires en prenant en charge les activités proposées. Ces activités pourront varier en fonction de la saisonnalité et des nouvelles activités qui pourraient être proposées et installées sur le territoire. Les partenaires seront contactés afin de définir les tarifs et les conditions d'accueil du jeune.

Support :

Sous un format de carnet d'entrées gratuites, de type chéquier comprenant 5 activités.

Formule :

Acteurs locaux et services de la Communauté de communes du Clermontais.

Public visé :

11 – 25 ans, résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais.

Procédé :

Le jeune après avoir procédé aux formalités administratives, achètera un carnet avec 5 activités proposées qui ont une durée de validité sur la période de vacances inscrite sur le carnet à souche. Un seul carnet par vacance/jeune. Tarif dégressif si plusieurs jeunes dans la même famille.

Tarifs :

5€ le Pass'Vacances - 8€ les 2 Pass'Vacances - 10€ les 3 Pass'Vacances et plus.

Modalités :

100 Pass'Vacances seront mis en vente à chacune des petites vacances scolaires à l'espace jeune. Les acteurs locaux ou services de la Communauté de communes (voir gratuité ou facturation pour les services communautaires) seront payés à l'issu des vacances avec les justificatifs correspondants à leur activité.

Durée du projet :

Des vacances de Noël 2020 aux vacances de Printemps 2021.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la mise en place du Pass'Vacances en partenariat avec les acteurs locaux et les services de la Communauté de communes du Clermontais participant à l'opération tel que présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL